

XXXVI Année No 15
Journal bimensuel 1er Août 1938
— BERNE —

SOMMAIRE

Journal bimensuel édité par la
WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY
Berne (Suisse)
Bureaux centraux:
117 Adams Street — Brooklyn, N. Y., U. S. A.
J. F. Rutherford, président; W. E. van Amburgh, secrétaire

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande » (Esaïe 54 : 13, D.).

Les Ecritures enseignent clairement

QUE JÉHOVAH, le seul vrai Dieu qui est d'éternité en éternité, fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. Que le Logos, la première de ses œuvres, ayant été par lui rendu capable de créer toutes choses, est maintenant le Seigneur Jésus-Christ, couvert de gloire, et revêtu de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre, et qu'à ce titre il est le principal exécuteur des desseins de Jéhovah.

QUE DIEU fit la terre pour être la demeure éternelle de l'homme qu'il créa parfait, mais que celui-ci fut condamné à mort pour avoir volontairement transgressé la loi divine, et qu'à cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

QUE JÉSUS fut fait homme; qu'en cette qualité il mourut afin de payer la rançon du genre humain, que Dieu le ressuscita avec un corps divin immortel et indestructible, et qu'après l'avoir exalté au-dessus de toute créature et de tout nom, il lui donna tout pouvoir et toute autorité.

QUE L'ORGANISATION DE JÉHOVAH appelée Sion, a pour principal chef Christ Jésus qui est le roi légitime du monde; que les fidèles disciples de Christ Jésus oints par Dieu, sont des enfants de Sion, et que comme membres de l'organisation de Jéhovah, ils sont ses témoins qui ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à sa suprématie, et de proclamer ses desseins envers l'humanité, tels qu'ils sont exposés dans la Bible, portant ainsi les fruits du royaume pour la joie de ceux qui les écoutent.

QUE LE MONDE A PRIS FIN parce que Jéhovah a placé le Seigneur Jésus-Christ sur son trône. Et celui-ci après avoir chassé Satan du ciel, a commencé l'établissement du royaume de Dieu sur la terre.

QUE LA DÉLIVRANCE et les bénédictions après lesquelles les peuples soupirent depuis longtemps, ne leur seront dispensées que par le royaume de Dieu administré par Christ, lequel a commencé à régner. Que la prochaine grande œuvre libératrice du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan, et l'instauration du règne de la justice par toute la terre. Et que tous ceux qui obéiront aux justes lois du royaume, vivront éternellement heureux sur la terre.

Sa Mission

LE BUT de ce journal est de faire connaître aux hommes Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins tels qu'ils sont révélés par la Bible. Il contient des études spécialement destinées à encourager et affermir la foi des témoins de Jéhovah et de tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à ce que l'étude des Ecritures soit méthodique et progressive. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude la Bible. « La Tour de Garde » contient en outre des sujets propres à être radiodiffusés et à servir à l'enseignement du public par d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tenant strictement à ce que dit le Saint Livre, repousse toute tradition et toute adjonction humaine. Elle est tout à fait indépendante de toute secte, n'appartient à aucun parti, et ne relève d'aucune institution ou organisation de ce monde en général. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu qui est administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Saintes Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et évite les critiques personnelles.

Abonnements:

Suisse:	1 an	6 fr.—	Chèques postaux Berne III 3319.
	6 mois	3 fr.—	
France:	1 an	40 fr.—	Chèques postaux Paris 1310–71.
	6 mois	20 fr.—	
Belgique:	1 an	40 fr.—	Chèques postaux Bruxelles 96976.
	6 mois	20 fr.—	

Autres pays: 1 an 7 fr. 50 (argent suisse). Payable au bureau de la Société du pays même ou, s'il n'y a pas de bureau dans le pays respectif, directement à la Société à Berne, par mandat-poste international.

Tous ceux qui étudient sérieusement la Bible et qui, par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de «La Tour de Garde», recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Adresses de livraison:

Suisse: .... 39, Allmendstraße, BERNE
France: .... 129, Faubourg Poissonnière, PARIS IX
Belgique: .... 66, rue de l'Intendant, BRUXELLES
Luxembourg: .... 37, Côte d'Eich, LUXEMBOURG

Adressez-vous toujours à la Société

(Ce périodique, traduit de l'anglais, paraît en plusieurs langues.)

Responsable en Suisse: F. Zurcher, Berne.
Imprimé en Suisse par WATCH TOWER Berne
Printed in Switzerland
7242

Etude de la Bible au moyen de « La Tour de Garde »

Organisation (1re partie) (Edition du 1er Août

Semaine du 31 Juillet .... § 1 à 20
Semaine du 7 Août .... § 21 à 42

« Son ultimatum »

En plein été, soit *du 6 au 14 août,* se déroulera cette partie de l'œuvre de témoignage nomée « Son ultimatum ». Le message du livre *Préparation* est en harmonie avec ce nom, et pendant la dite période ce livre sera présenté avec une série de brochures, celles que les groupes auront en plus grande quantité. Comme les gens de profession et de métier prennent généralement leurs vacances à cette époque de l'année, il sera sûrement possible à beaucoup de nos frères et de nos amis de s'arranger pour faire coïncider les leurs avec ces 9 jours de témoignage spécial, afin de pouvoir consacrer davantage de temps à la diffusion de « l'ultimatum » du Seigneur, avant le déclenchement imminent de la bataille décisive. Le mois d'août est favorable au travail de témoignage à la campagne. Commandez donc sans retard les livres et les brochures qui vous seront nécessaires et procurez-vous aussi un secteur et tout ce dont vous pouvez avoir besoin. Nous attendrons avec intérêt vos rapports.

La TOUR de GARDE

ET MESSAGER DE LA PRÉSENCE DE CHRIST

XXXVI Année | 1er Août 1938 | No 15

Organisation

(1re partie)

« Au lieu de l'airain je ferai venir de l'or, au lieu du fer je ferai venir de l'argent; au lieu du bois, de l'airain, et au lieu des pierres, du fer; je ferai régner sur toi la paix, et dominer la justice » [*« j'établirai sur toi des surveillants pour ta prospérité et ferai prescrire tes devoirs pour que la justice règne au milieu de toi »; texte paraphrasé de la version anglaise de Rotherham*] *(Esaïe 60: 17).*

L'ORGANISATION DE JEHOVAH n'est nullement démocratique. Jéhovah est le Très-Haut, et son gouvernement, son organisation, est absolument théocratique. Essayer de contredire cette assertion n'aboutirait à rien. Cette grande vérité, cette vérité incontestable servira de guide dans l'étude de notre texte.

2 Jéhovah Dieu est la puissance suprême; il constitue avec Christ Jésus les « autorités supérieures » auxquelles tout le monde doit se soumettre (Romains 13: 1). Dans la prophétie, Jésus est appelé « Dieu puissant » (Esaïe 9: 5), ce qui veut dire qu'il est le pouvoir exécutif du gouvernement de Jéhovah. Il est le mandataire et le porte-parole du Dieu tout-puissant (Genèse 17: 1). Jésus-Christ est le « Chef de l'Eglise » qui est son corps (Colossiens 1: 18). Jéhovah est le Chef de Christ (I Corinthiens 11: 3) ; il s'ensuit donc que Sion, l'organisation capitale divine, est le gouvernement divin, une pure théocratie, et non pas le « mandat d'un peuple » ou un « gouvernement du peuple et par le peuple ». L'organisation de Jéhovah est un Royaume et non une monarchie constitutionnelle qu'un ou plusieurs hommes pourraient restreindre ou limiter. Christ Jésus a été fait Seigneur et Roi par Jéhovah, et il n'a à rendre compte de ses actes officiels à aucun des membres de son corps. Toutes les charges, toutes les fonctions qui furent préfigurées par celles assignées à la nation d'Israël, au peuple typique de Jéhovah, sont maintenant remplies par Christ Jésus, le Roi. Les membres de son corps n'ont qu'une participation restreinte à ce ministère en qualité de prêtres inférieurs, de Lévites et de serviteurs qui sont appelés au Royaume pour transmettre les « jugements écrits de Dieu ». C'est pour cette raison que dans l'organisation dirigée par Christ Jésus il n'y a personne qui ait un grade supérieur, qui occupe un rang plus élevé que d'autres. 'Tous sont un en Christ Jésus', dépendent de lui, le Chef. Jéhovah et Christ Jésus sont les Maîtres, et Christ Jésus, dans le temple, exerce le commandement immédiat de l'organisation entière, de la partie visible comme de l'invisible. Il n'existe pas de droits particuliers et individuels; chaque membre de l'organisation doit nécessairement se soumettre tout entier à son Chef. Il est indispensable que nous gardions ces principes à l'esprit pour ne jamais oublier que tout et chacun, au sein de l'organisation, doit être d'accord avec elle et coopérer de concert à son œuvre.

3 Cette publication a pour but avant toute autre chose d'aider le peuple de Dieu, en ce jour-ci, à apprécier encore davantage sa relation avec Dieu et Christ afin que, fort de cette appréciation, il puisse aller de l'avant dans une entente des plus étroites. Parmi la troupe du temple règne actuellement l'unité, parce qu'elle est parvenue « à la mesure de la stature parfaite de Christ... qui est le Chef. C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, bien coordonné et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties, et s'édifie lui-même dans la charité » (Ephésiens 4: 13 à 16). Notre texte (Esaïe 60: 17) est rendu comme suit par les versions *synodale*, *Darby* et *Crampon:* « Au lieu d'airain, je donnerai de l'or; au lieu de fer, je donnerai de l'argent; au lieu de bois, de l'airain, et au lieu de pierres, du fer. Je te donnerai pour gouverneurs la paix et pour magistrats [hébreu: exacteurs] la justice.» Ce sont des paroles prophétiques qui atteignent leur complète réalisation après la venue de Christ Jésus dans le temple et l'édification de Sion. Elles révèlent une différence marquée entre les conditions qui régnaient auparavant dans l'Eglise et celles qui naquirent après cet avènement. Cette prédiction d'Esaïe montre combien l'œuvre du « reste » oint en Christ serait plus riche, plus grande et plus glorieuse depuis l'édification de Sion, et cette différence est dépeinte par la comparaison qui fait ressortir la supériorité de l'or sur l'airain ou le bronze, de l'argent sur le fer, de l'airain sur le bois et du fer sur la pierre. En d'autres termes: ces choses matérielles sont comparées les unes aux autres pour illustrer les conditions bienheureuses, meilleures qu'autrefois, qui sont aujourd'hui celles de l'organisation terrestre de Dieu.

4 Cette prophétie d'Esaïe se réalisa en petit lorsque le « reste » des Juifs fut libéré par les rois païens Darius le Mède et Cyrus le Perse, et que ce peuple typique put quitter Babylone et rentrer à Jérusalem (Sion) pour y reconstruire le

temple de Dieu et relever ses murailles (Esdras 6: 1 à 15). Il y est indiqué que le Roi perse qui succéda à Cyrus obligea des adversaires païens à contribuer à cette reconstruction du temple et des murailles de Jérusalem. Il est écrit à ce sujet au verset 16 du chapitre 60: « Tu suceras le lait des nations, tu suceras la mamelle des rois [du roi Darius, représentant Jéhovah Dieu, et Cyrus le Perse, image de Christ Jésus]; et tu sauras que je suis l'Eternel, ton sauveur, ton rédempteur, le puissant de Jacob. »

[5] La prophétie d'Esaïe 60: 17 eut en outre un accomplissement temporaire ou provisoire lors de la formation de l'Eglise et qui dura pendant les jours des apôtres. Ensuite, le peuple de Dieu souffrit de nouveau la captivité et l'affliction, et ses tribulations atteignirent un haut degré lorsqu'en 1917 et 1918 il fut persécuté. La réalisation complète de notre prophétie eut lieu après cette épreuve des fidèles disciples du Seigneur et après la venue de Christ Jésus au temple, où il allait procéder à l'épuration et à la révélation des Lévites actuels.

[6] Pour guider ses lecteurs dans l'étude de ce sujet, *La Tour de Garde* ose affirmer ce qui suit et qui est absolument appuyé par les saintes Ecritures, soit: Que l'enseignement répandu dans les assemblées pendant la « période d'Elie » sur la liberté des groupes d'élire leurs anciens et leurs diacres était faux; que le texte d'Actes 14: 23 fut mal compris et, par suite, mal interprété, et que l'élection des serviteurs des groupes par les suffrages des membres de l'assemblée n'était pas justifiée, la charge de 'nommer ces serviteurs dans l'Eglise n'ayant jamais été assignée aux assemblées, autrement dit aux groupes; que le fait que les épîtres de l'apôtre Paul à l'Eglise ne renferment rien au sujet d'un tel procédé est un argument péremptoire qui soutient cette conclusion; que Paul, suivant les instructions du Seigneur, transmit à Timothée et à Tite un certain pouvoir, une certaine autorité, afin qu'ils remplissent des devoirs concernant le choix de serviteurs ou de desservants, mais que cette autorité ne fut pas conférée à l'assemblée comme à un tout, comme à un supposé corps « démocratique ». De plus, que depuis les jours des apôtres jusqu'à l'avènement du Seigneur Jésus dans le temple de Jéhovah, le Seigneur pourvut par le ministère du saint-esprit aux besoins de chacune des assemblées; que depuis que Jésus-Christ est présent dans le temple, il dirige les affaires de son Eglise, parce qu'il en a l'absolu commandement et qu'il remplit entièrement les fonctions assumées une fois par l'apôtre Paul et par d'autres; que les instructions de Paul à Timothée et à Tite sont applicables aussi aux « derniers jours » où nous nous trouvons; que le « serviteur fidèle et prudent » revêt une charge semblable à celle de Timothée et de Tite et qu'il agit aujourd'hui sous la direction et la surveillance du Seigneur Jésus-Christ, ce qui fait que l'organisation entière doit être pleinement unie pour exercer son activité d'une manière ordonnée et harmonieuse.

[7] Le présent est le jour de Jéhovah et le temps de la justification de son nom. Jéhovah a établi son « serviteur » oint comme témoin auprès des peuples, et le Chef de ce « serviteur », Christ Jésus, en est le Guide et le Commandant (Esaïe 55: 4). Il est, dans le temple, l'administrateur de Sion, et chaque membre de Sion doit lui être tout à fait soumis et obéir joyeusement à ses ordres; il s'ensuit que pas un de ces membres n'a un droit quelconque lui permettant de prendre la voie qui lui plaît, d'agir à sa guise. Christ Jésus est le haut Mandataire et le Justificateur de Jéhovah, et Jéhovah est le Très-Haut, le Souverain suprême de toute l'organisation. Personne ne se préoccupe de ses propres intérêts; chacun ne songe qu'à la prospérité, à l'intérêt général de l'organisation. Au « reste » du peuple de Dieu il a été confié beaucoup, aussi est-il d'autant plus exigé de lui. Pour qu'il puisse suivre sa marche dans la guerre, le Seigneur lui donne toutes les informations propres à l'aider et à le soutenir, et le guide tout particulièrement sur le bon chemin. Ce peuple dont Christ est le Chef ne peut tolérer la division au milieu de lui, car il faut que tous avancent côte à côte en rangs serrés et qu'ils présentent d'un cœur joyeux au Seigneur leurs offrandes avec justice. Il paraît que dans quelques groupes on trouve encore des sujets de contestations; cependant, si les fidèles se rendent bien compte de ce qu'est l'organisation de Dieu et de leur rapport avec elle, il n'y aura plus de disputes entre eux, le véritable « reste » s'en abstenant résolument. Le présent est le temps de la paix absolue dans l'organisation et le temps de la guerre à l'ennemi.

Règlementation

[8] Le grand Chef Christ Jésus ne donna aucun renseignement, dans les jours de sa vie humaine, sur la règlementation des groupes ou assemblées de ses disciples, ou sur l'élection de leurs serviteurs, mais il expliqua formellement sa relation avec l'Eglise. Il en est la pierre fondamentale et l'édificateur; de là ses paroles à ses apôtres: « Sur cette pierre [qui est Christ lui-même] je bâtirai mon Eglise » (Matthieu 16: 18). Il transmit aux apôtres un certain pouvoir en leur disant: « Comme le Père m'a envoyé », moi aussi je vous envoie... Recevez le saint-esprit » (Jean 20: 21, 22). Aux communautés, aux groupes de ses frères il donna des instructions concernant les fautes commises contre l'organisation de Dieu et la manière de procéder en l'occurrence, mais ne dit rien sur le choix des desservants (Matthieu 18: 15 à 18). Lorsqu'il eut éclairé Saul — nommé plus tard Paul — qui abandonna la religion, il fit de lui son représentant spécial et lui confia une mission particulière. « Le Seigneur lui dit [à Ananias]: Va, car cet homme [Saul] est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois, et devant les fils d'Israël » (Actes 9: 15).

[9] Paul reçut ce message et cette mission: « Le Dieu de nos pères t'a destiné à connaître sa volonté, à voir le Juste, et à entendre les paroles de sa bouche; car tu lui serviras de témoin, auprès de

tous les hommes, des choses que tu as vues et entendues » (Actes 22: 14, 15). « La nuit suivante, le Seigneur apparut à Paul, et dit: Prends courage; car de même que tu as rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que tu rendes témoignage dans Rome » (Actes 23: 11).

10 Paul témoigna de sa mission en ces mots: « Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné » (I Corinthiens 11: 23). Du message qu'il annonçait, il déclara ceci: « Je ne l'ai ni reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus-Christ » (Galates 1: 12). Ainsi, les saintes Ecritures enseignent que l'apôtre Paul fut revêtu par le Seigneur d'une charge spéciale et renseigné par lui aussi sur ce qu'il devait accomplir. Le Seigneur Jésus fit à ses apôtres cette promesse particulière: « Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et ne le connaît point; mais vous, vous le connaissez, car il demeure avec vous, et il sera en vous. — Mais le consolateur, l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jean 14: 16, 17, 26). En conséquence, lorsque Paul se mit à régler les affaires de l'Eglise, il le fit sous la direction du saint-esprit, par la Parole de Dieu, et il obtint en outre du Seigneur Jésus-Christ des indications précises. La manière dont il procéda doit donc être considérée comme la volonté expresse de Dieu relativement à l'Eglise bâtie sur le fondement qu'est Christ, son Chef.

11 Par la résurrection de Jésus-Christ, il fut révélé que Sion était édifiée en petit (Romains 1: 4). C'est ce que comprirent aussi les apôtres, comme l'indique le texte d'Actes 4: 23 à 27 (Psaume 2: 1 à 6). Paul avait sans nul doute à l'esprit, en sa qualité de serviteur spécial du Seigneur, les passages des Ecritures traitant de l'édification de Sion, parmi lesquels Esaïe 60: 17. Il ne nous est pas rapporté ce qu'il apprit de Jésus-Christ au sujet de l'accomplissement total de la prophétie sur Sion renfermée dans ce texte; toutefois nous savons qu'il en reçut un certain aperçu qu'il ne lui fut pas permis de dévoiler, mais qui servit à le guider dans ses actes (II Corinthiens 12: 4). La façon dont il ordonna les affaires de l'Eglise doit forcément correspondre à la prédiction sur Sion, car l'Eglise et Sion sont inséparables. On peut dire à juste titre que le terme d'« Eglise » se rapporte en particulier aux fidèles disciples de Christ Jésus jusqu'à sa venue dans le temple, temps de l'édification de Sion et où l'organisation est mentionnée comme étant « Sion ». Une fois cette édification accomplie, le corps bien coordonné doit naturellement être l'unité même; il doit déployer son activité dans une entente idéale en exécutant les volontés de Dieu.

12 Un fait important à relever est donc celui-ci: Nulle part dans ses épîtres aux assemblées ou groupes de l'Eglise, l'apôtre Paul ne donna de renseignements quelconques sur la manière d'établir des serviteurs, renseignements qu'en corporations régies démocratiquement ils eussent pu mettre en pratique. Ici intervient cette question: Pourquoi de telles indications ne leur furent-elles pas accordées? Et la réponse ne peut être que celle-ci: La nomination des serviteurs ou desservants de l'Eglise, des assemblées, n'est pas le fait des membres de chacun des groupes comme si ces derniers étaient des institutions démocratiques. Si la volonté du Seigneur avait été que chaque groupe fût indépendant sous ce rapport-là, Paul l'aurait certainement exprimé dans ses écrits. Ce que nous trouvons dans les saintes Ecritures comme instructions sur l'élection des serviteurs, des anciens et des diacres, est justement ce que Paul écrivit à Timothée et à Tite, ces deux hommes qu'il chargea spécialement de la tâche d'introduire et de maintenir l'ordre dans les assemblées. Il semble clair que le Seigneur et les apôtres investirent Timothée et Tite du plein pouvoir d'organiser et de diriger les groupes de l'Eglise.

13 Depuis la mort des apôtres jusqu'au retour du Seigneur Jésus-Christ il se passa beaucoup de temps. Paul, comme on vient de le voir, ne laissa aucune indication concernant le choix de serviteurs dans les assemblées pendant cette longue période. Ainsi que le montrent les saintes Ecritures, cette affaire fut laissée aux soins du Seigneur; c'est lui qui pourvoirait aux besoins de son Eglise par le ministère du saint-esprit. Il fut sans nul doute donné à l'apôtre Paul de prévoir la décadence où tomberait l'Eglise bientôt après sa mort, décadence qui commença avec l'apparition des religionistes et dura jusqu'à la venue du Seigneur dans le temple. Il fit donc cette déclaration formelle: « Et il [Jésus-Christ, et non l'assemblée] a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ » (Ephésiens 4: 11 à 13). On doit conclure de ces paroles que le groupe ou l'assemblée qui nomme des 'évangélistes, des pasteurs et des docteurs' agit contrairement aux dispositions prises par le Seigneur.

14 Or, si l'on reconnaît qu'en aucune époque de l'histoire de l'Eglise Dieu n'a procédé avec elle comme si elle eut été une démocratie, que l'idée d'une démocratie ne paraît nulle part dans les écrits apostoliques sur l'Eglise, qu'aucune allusion n'y est faite à une confédération ou une association des assemblées comme par exemple celle des Etats d'Amérique, alors on doit conclure que cette forme hiérarchique d'administration qui séduit tant d'esprits émane du diable, et que la forme démocratique est aussi en contradiction avec la Parole de Dieu. C'était le cas à Jérusalem où, ainsi que nous l'apprend la prophétie de Jérémie, les prêtres dominaient, s'étant établis eux-mêmes tel un corps élu, ce qui n'était nullement conforme à la volonté de Dieu. De même, la « Hiérarchie catholique romaine de l'autorité », ainsi que d'autres gouvernements autocrates et systèmes religieux du

même genre, sont évidemment du diable, parce qu'ils ont été institués dans le but de détourner de Dieu et de son Roi les créatures humaines pour les assujettir à la domination de ses représentants. C'est pourquoi les fidèles apôtres du Seigneur ne peuvent avoir fondé une institution qui, d'après son mode d'activité, est un gouvernement aux méthodes démocratiques ou une domination exercée par des « ordres », par une hiérarchie. La domination de Jéhovah, telle qu'elle s'exerça sur son peuple d'Israël et qu'elle s'exerce aujourd'hui sur le peuple consacré à son nom, est purement théocratique. Le Royaume ou l'organisation de Dieu est ainsi une administration foncièrement divine nullement soumise à la logique humaine.

[15] Souffrant du pouvoir tyrannique du clergé et de la Hiérarchie, des hommes à l'esprit sincère se tournèrent vers des institutions de religion de forme démocratique, espérant trouver de meilleures conditions; et cette méthode a subsisté jusqu'ici. Est-ce cependant en harmonie avec les enseignements de l'Ecriture sainte? Le fait qu'une telle méthode a été adoptée par des assemblées déclarant servir Dieu ne prouve en aucune façon qu'elle soit juste. Dans l'intervalle nommé la « période d'Elie de l'Eglise », de loyaux disciples de Christ Jésus abandonnèrent les institutions babyloniennes, emportant avec eux leurs vêtements souillés par leur contact prolongé avec elles. Pendant cette période, les assemblées nommèrent des anciens et des diacres par voie de suffrages, ceux-ci étant exprimés par l'acte de lever la main. Que cette méthode fût juste ou non, le Seigneur laissa faire les assemblées. L'intention ou le but des chrétiens qui l'avaient adoptée était assurément honnête, mais ce fait ne la rendit pas conforme aux saintes Ecritures. On pensait que l'autorisation de procéder à ces élections était fournie par Actes 14: 23. Barnabas était associé à Paul dans l'œuvre de la prédication de l'évangile et de la réglementation des affaires des assemblées, ce qui est indiqué dans le contexte. N'oublions pas ce point et considérons les paroles de ce verset 23: « Ils [Paul et Barnabas, et non pas l'assemblée] nommèrent [grec: *cheirotoneo*] des anciens dans chaque Eglise; et, après avoir prié et jeûné [après que Paul et Barnabas eurent prié et jeûné], ils les recommandèrent au Seigneur [les anciens], en qui ils avaient cru » (version *synodale*).

[16] Paul recommanda à Dieu, de la même manière, les anciens d'Ephèse (Actes 20: 32). Le terme grec *cheirotoneo* du texte d'Actes 14: 23 est rendu dans diverses versions par « nommer », « ordonner », ce qui n'est pas exact comme on le verra en examinant d'autres textes. *Cheirotonein* signifie « lever la main »; mais la question est de savoir si l'acte de lever la main fut exécuté par les apôtres ou par l'assemblée. Est-il du reste un signe de vote, un moyen de donner son suffrage? Ce furent manifestement les apôtres qui levèrent la main, et non pas en guise de vote, mais pour confirmer la charge des hommes choisis pour le ministère. En réalité, le mot grec *cheirotoneo* d'Actes 14: 23 a le sens de « choisi »; cela est démontré dans le texte de II Corinthiens 8: 18, 19 où il est rendu ainsi par la plupart de nos versions. Ce texte n'indique cependant pas que les hommes choisis l'aient été par le groupe ou l'assemblée, mais par ceux auxquels les apôtres avaient préalablement conféré l'autorité en levant la main, comme le dit Actes 14:23.

[17] L'élection de serviteurs par le procédé démocratique du vote de l'assemblée écarte le commandement concernant les « autorités supérieures » (Romains 13: 1). Dieu, le Tout-Puissant et Christ Jésus constituent seuls les « autorités supérieures » dont l'apôtre Paul était un représentant spécial. Usant du pouvoir dont il était investi, Paul désigna d'autres hommes comme représentants des « autorités supérieures ». L'acte de lever la main était un moyen employé par les apôtres pour confirmer ce qui avait été arrêté. Les textes qui suivent soutiennent cette conclusion: Dans le chapitre 6 des Actes, il est relaté que les apôtres engagèrent leurs frères à chercher ou à choisir des hommes capables de remplir certains devoirs dans l'Eglise et à les leur présenter. Là-dessus il est écrit ceci: « Ils les présentèrent aux apôtres qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains.» L'assemblée reconnut de cette manière les « autorités supérieures » de par la puissance desquelles agissaient les apôtres; et ces derniers, après qu'ils eurent imploré ces autorités, confirmèrent le choix qui avait été fait en imposant les mains à ces hommes. Ainsi, ce furent les apôtres qui 'levèrent la main'. « Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit » (Actes 8: 17, 18). « Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint Esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient » (Actes 19: 5, 6). « Ne néglige pas le don qui est en toi, et qui t'a été donné par prophétie avec l'imposition des mains de l'assemblée des anciens » (I Timothée 4: 14).

[18] Quand Paul instruisit Timothée sur la façon dont il devait procéder, il lui dit: « N'impose les mains à personne avec précipitation, et ne participe pas aux péchés d'autrui; toi-même, conserve-toi pur » (I Timothée 5: 22). Notons bien que cette recommandation ne s'adressait pas à un groupe, mais seulement à Timothée que Paul avait chargé de le représenter et de remplir des devoirs déterminés dans l'Eglise. L'apôtre donnait à Timothée des renseignements spéciaux sur les qualités que devaient posséder les serviteurs à choisir, et l'exhortait à n'effectuer ce choix qu'après avoir imploré l'aide d'en haut et avec circonspection. Il lui dit encore: « C'est pourquoi je t'exhorte à ranimer le don de Dieu que tu as reçu par l'imposition de mes mains » (II Timothée 1: 6), ce qui indique que c'est l'apôtre qui fit de Timothée son représentant. Dans I Timothée 4: 14 nous avons lu ceci: « Par l'imposition des mains de l'assemblée des anciens [autres versions: des mains des anciens, du sacerdoce] ». Ce n'était pas l'assemblée ou le groupe qui imposait les mains, mais seulement les représentants des « autorités supérieures », c'est-à-dire l'apôtre Paul et avec lui d'autres hommes à l'esprit mûr, d'autres anciens

qu'il avait choisis pour diriger les groupes de l'Eglise.

[19] « L'imposition des mains » n'était pas une cérémonie rappelant l'élection annuelle des serviteurs des groupes pratiquée pendant la « période d'Elie »; cela ressort nettement de ce texte aussi: « C'est pourquoi, laissant les éléments de la parole de Christ, tendons à ce qui est parfait, sans poser de nouveau le fondement du renoncement aux œuvres mortes, de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts, et du jugement éternel » (Hébreux 6: 1, 2). Quand quelqu'un avait été choisi pour remplir une charge, il n'y avait aucune nécessité de renouveler le choix tant que cette personne s'acquittait fidèlement de ses obligations.

[20] Chez les Israélites, ce peuple typique, l'imposition des mains n'était pas pratiquée par l'assemblée, mais seulement par ses représentants dûment établis; et cet acte n'indiquait pas que ceux qui l'accomplissaient donnaient leur suffrage à un vote, il ne signifiait pas un oui ou un non. La preuve en est donnée par les instructions de Dieu au peuple: ‚Si le péché commis par l'assemblée vient à être découvert', « l'assemblée offrira un jeune taureau en sacrifice d'expiation, et on l'amènera devant la tente d'assignation. Les anciens d'Israël poseront leurs mains sur la tête du taureau devant l'Eternel, et on égorgera le taureau devant l'Eternel » (Lévitique 4: 14, 15). Jéhovah avait choisi les Lévites pour son service sans faire voter le peuple, autrement dit sans les faire élire par l'assemblée (Nombre 3: 40, 45), et les Lévites devaient poser leurs mains sur le taureau, marquant par là qu'il les représentait dans le sacrifice à Dieu (Nombres 8: 9 à 12).

[21] Quand vint l'heure de choisir le successeur de Moïse, Jéhovah opéra le choix. Moïse ne chercha pas ce successeur et Josué ne fut point proposé; personne non plus ne vota pour lui. « L'Eternel dit à Moïse: Prends Josué, fils de Nun, homme en qui réside l'esprit: et tu poseras ta main sur lui. Tu le placeras devant le sacrificateur Eléazar et devant toute l'assemblée, et tu lui donneras des ordres sous leurs yeux. Tu le rendras participant de ta dignité, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. Il se présentera devant le sacrificateur Eléazar, qui consultera pour lui le jugement de l'urim devant l'Eternel: et Josué, tous les enfants d'Israël avec lui, et toute l'assemblée, sortiront sur l'ordre d'Eléazar, et entreront sur son ordre. Moïse fit ce que l'Eternel lui avait ordonné. Il prit Josué, et il le plaça devant le sacrificateur Eléazar et devant toute l'assemblée. Il posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Eternel l'avait dit par Moïse » (Nombres 27: 18 à 23).

[22] Lorsqu'il fallut choisir celui qui prendrait la place de Judas Iscariot, on ne procéda pas par voie de suffrages, l'assemblée des disciples ne vota pas. Les apôtres présentèrent deux hommes, Justus et Matthias, et laissèrent au Seigneur le soin de la décision en tirant au sort en son nom. Pierre dit en cette circonstance: « Il faut ... qu'il y en ait un qui soit témoin avec nous de sa résurrection [de la résurrection de Jésus] » (version *synodale)*; « qu'on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection » (*De Saci;* Actes 1: 21, 22). Il avait cité ces paroles du psalmiste sur Judas: « Que sa demeure devienne déserte, et que personne ne l'habite! » et qu'un autre prenne sa charge! » (verset 20). « Puis ils firent cette prière: Seigneur, toi qui connais les cœurs de tous, désigne lequel de ces deux tu as choisi, afin qu'il ait part à ce ministère et à cet apostolat, que Judas a abandonnée pour aller en son lieu. Ils tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias, qui fut associé aux onze apôtres » (Actes 1: 24 à 26).

[23] Ces diverses déclarations scripturales prouvent que l'acte de lever ou d'imposer les mains (comme l'indique le texte de II Corinthiens 8: 18, 19) n'était pas celui de l'assemblée, mais des représentants de l'apôtre Paul. (Voyez encore Actes 15: 37 à 41). C'était les apôtres qui recommandaient les anciens au Seigneur, comme Paul le fit de ceux d'Ephèse (Actes 20: 17 à 32). L'assemblée, à ce qu'il paraît, pouvait proposer des frères pour le service, les présenter aux apôtres; toutefois la décision définitive incombait à Paul (I Corinthiens 16: 3) ou à ceux auxquels il avait conféré l'autorité d'agir en représentants du Seigneur (II Corinthiens 8: 19, 22).

[24] L'apôtre Paul emploie dans ses épîtres le terme grec *épiskopos* pour désigner les gardiens ou surveillants de l'Eglise. « Cependant, de Milet Paul envoya chercher à Ephèse les anciens de l'Eglise.... Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques [grec: épiskopous] » (Actes 20: 17,28). Le dictionnaire de *Strong* rend ce mot par « fonctionnaire, évêque, surveillant ». Ce n'était donc pas l'assemblée qui faisait de certains hommes ses gardiens ou évêques, mais le saint-esprit qui opérait à la place du Seigneur absent. Tous les apôtres étaient des *épiskopoi.* Le terme d'« archevêque » dont se servent si fréquemment les religionistes ne paraît pas une seule fois dans les écrits des apôtres. Ainsi que le prouve le témoignage de Paul même, les fidèles apôtres ne furent pas établis évêques ou surveillants par les suffrages de créatures quelconques, mais par le saint-esprit. Et dans les diverses épîtres des auteurs apostoliques ne se trouve pas la moindre indication engageant les assemblées à pratiquer l'élection de leurs serviteurs par un vote annuel, pas un mot les exhortant à les nommer à leur charge par un suffrage spécial. L'épître de Paul aux Philippiens s'adresse « à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippes, aux évêques et aux diacres » (Philippiens 1: 1); pourtant elle ne renferme aucune mention concernant des élections par votes au moyen d'un signe de la main.

Autorité

[25] L'apôtre Paul ayant été revêtu par le Seigneur Jésus-Christ de l'autorité de nommer les serviteurs de l'Eglise, il avait manifestement aussi le droit de transmettre à d'autres ce pouvoir, cette autorité; c'est donc dans ce but exprès qu'il choisit

Timothée et Tite (I Timothée 1: 3; 5: 21, 22; Tite 1: 5). C'est de lui que ces deux hommes reçurent les renseignements relatifs à l'organisation des assemblées et à la nomination de leurs anciens ou serviteurs. A Tite il dit: « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville » (Tite 1: 5). Si Timothée et Tite avaient été de simples votants dont les voix n'eussent pas eu plus de poids que celles des assemblées, l'apôtre Paul ne leur aurait pas spécialement enseigné comment devait se faire cette nomination. Ces passages bibliques montrent ainsi que Paul était autorisé à léguer de son pouvoir à ces deux disciples afin qu'ils perfectionnassent l'institution des assemblées.

[26] Les ecclésiastiques se sont servis des dits textes pour s'attribuer cette autorité et détenir le pouvoir sur les membres de leurs églises dans un but égoïste. Ils ont fait les importants, se sont donnés comme seigneurs et maîtres, se sont élevés et glorifiés eux-mêmes, paraissant être bien au dessus du « commun troupeau » qu'ils ont désigné du terme de « laïque » pour le distinguer du clergé. Pour éviter qu'il y eût parmi elles une différence déplacée comme celle qui existe entre ces seigneurs et maîtres, les ecclésiastiques, et leurs ouailles en général, les assemblées adoptèrent au cours de la « période d'Elie » la coutume du vote de leurs membres pour la nomination d'anciens et de diacres qu'on prit en aussi grand nombre que possible, afin que chacun eût quelque chose à faire. Cependant le temps est venu de procéder autrement. Pourquoi cela? Tout d'abord parce que le Seigneur Jésus-Christ est dans le temple, que tous ceux qui sont en lui sont parvenus à la mesure de sa stature, c'est-à-dire sont des anciens, des hommes faits, puis parce que tous sont sur le même degré, le Seigneur ayant assumé les pleins pouvoirs sur son Eglise.

[27] Les « autorités supérieures » sont Jéhovah et Jésus-Christ, et le droit 'd'imposer les mains' est limité à un nombre restreint d'hommes, à ceux qui deviennent des surveillants comme les apôtres, comme Timothée et Tite. Il en est ainsi par suite de la soumission à ces « autorités », en vertu du pouvoir qu'elles concèdent et sous leur direction. Cette limitation est en quelque sorte une mesure de sécurité, les plus jeunes dans la foi, dont l'esprit n'est pas encore mûr, étant moins qualifiés, moins aptes à remplir de telles fonctions que leurs frères 'parvenus à l'état d'hommes faits'. C'est pourquoi Timothée fut exhorté à n'imposer les mains qu'après avoir pesé sérieusement la chose et prié le Seigneur de lui accorder sa direction. L'imposition des mains ne faisait pas de la personne choisie un chrétien d'un rang supérieur à celui de ses frères; elle la chargeait plutôt de responsabilités précises dans un domaine limité et indiquait que la congrégation entière acquiesçait à cet acte et opérait à l'unisson des décisions prises. Ce qui est écrit reste vrai, savoir: « Vous êtes tous frères » (Matthieu 23: 8) et « tous vous êtes un en Jésus-Christ » (Galates 3: 28) ; tous sont par conséquent sur un même degré en ce qui concerne le rang, la dignité. Il semble que les anciens ou surveillants et les diacres n'aient pas été établis dans leur charge pour une durée limitée d'un an ou moins, mais qu'ils conservaient leur poste toute leur vie, ou tout au moins aussi longtemps qu'ils se révélaient fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs. Une telle règle ne doit cependant pas s'étendre aux serviteurs des groupes, car ces derniers peuvent être nommés chaque année, à l'époque de la réorganisation du service, le facteur déterminant le choix devant toujours être la fidélité, le zèle et les aptitudes de chacun. L'activité au service du développement des intérêts du Royaume est ce qui importe le plus.

[28] Aux jours des apôtres, les assemblées des diverses contrées du pays n'étaient pas des unités indépendantes sans une direction ou une surveillance commune. Elles se trouvaient sous l'autorité du corps des apôtres fidèles institué par Christ Jésus, ainsi que le prouve la relation d'Actes 15: 2 à 30. Chaque assemblée en particulier ne portait pas la responsabilité de la nomination de ses desservants; elle avait besoin de la confirmation et de la régularisation de son choix de la part de l'autorité centrale, c'est-à-dire des apôtres ou de leurs représentants. Paul décidait (« ordonnait »), en vertu du plein pouvoir qui lui avait été remis par le saint-esprit, des affaires d'une grande portée pour l'assemblée, mais toujours selon les ordonnances du Seigneur: « Seulement, que chacun marche selon la part que le Seigneur lui a faite, selon l'appel qu'il a reçu de Dieu. C'est ainsi que je l'ordonne dans toutes les Eglises de Dieu » (I Corinthiens 7: 17).

[29] De cette manière, les « autorités supérieures » étaient reconnues comme il convenait; selon le commandement, 'toute personne leur était soumise' (Romains 13: 1). Les apôtres ne sont plus dans la chair sur la terre; mais ces « autorités supérieures » sont dans le temple, où Jéhovah Dieu, le pouvoir suprême, est représenté par Christ Jésus, le pouvoir supérieur. C'est pourquoi personne n'agit aujourd'hui en représentant direct, individuel des « autorités supérieures », comme le faisaient les apôtres.

[30] Dans les institutions de la religion dites « chrétienté », il y a toujours eu des « fonctionnaires » et titulaires qui étaient supposés être au-dessus du commun des mortels, et ce fut même le cas parmi ceux qui de 1878 à 1918 prirent part à l'œuvre d'Elie ». Les hommes qui s'arrogèrent ainsi le droit d'occuper des postes à titre et s'instituèrent seigneurs et maîtres de leurs semblables, firent preuve d'insubordination envers le corps de Christ dans son ensemble. Maintenant que Jésus-Christ est dans le temple et qu'il y a rassemblé les fidèles, tous doivent être sur un même degré et former une unité en lui. Il paraît clair que les épîtres à Timothée et à Tite ont été écrites pour guider spécialement les témoins de Jéhovah en ces « derniers jours »; cependant, ce fait ne parle pas en faveur de l'institution de charges à titre comme par exemple celle d'anciens (*episkopous*) et de diacres (*diakonous*). Le Seigneur attribua à Timothée et à Tite, par l'apôtre Paul, des devoirs

précis. Paul fit connaître les volontés du Seigneur et les ordonnances qu'il avait reçues de lui; il fut donc de façon particulière le mandataire, le représentant de Jésus-Christ qui est le plus élevé, le premier des fils de Jéhovah Dieu, actuellement dans le temple. Et dans le temple, Jésus-Christ lui-même est le haut mandataire de Jéhovah. Lorsqu'il était ici-bas, il possédait le pouvoir de choisir les serviteurs de l'Eglise. A combien plus forte raison l'a-t-il aujourd'hui où il a été revêtu de toute puissance dans le ciel et sur la terre (Jean 15: 16; Matthieu 28: 18)!

Organisation visible

31 Les hommes qui aiment et servent Jéhovah et, partant, qui ont foi dans les vérités révélées de sa Parole, doivent reconnaître que le Seigneur Jésus-Christ, Chef de Sion, l'organisation de Jéhovah, a sur la terre une institution qui est son représentant et qui opère sous sa surveillance directe. S'il n'en était pas ainsi, l'ordre ne régnerait pas dans l'œuvre qui s'effectue ici-bas en son nom. Les intérêts terrestres de son Royaume, ses « biens », devaient être confiés à quelque administrateur, quelque intendant, et la question qui se pose à ce sujet est celle-ci: Qui est ce représentant investi d'un certain pouvoir et qui remplit des fonctions analogues à celles dont étaient chargés Timothée et Tite? Nous devons chercher la réponse dans l'Ecriture sainte et non pas parmi les opinions variées des hommes. Jésus déclara — cela est écrit — qu'à son avènement dans le temple il confierait tous ses biens, autrement dit les intérêts terrestres de son Royaume, à son « serviteur fidèle et prudent », et ce « serviteur », comme nous le savons, est constitué de tous les oints qui ont été introduits dans le temple, qui sont parvenus à l'unité en Christ et qui déploient leur activité dans une parfaite entente et sous la direction immédiate du Seigneur (Matthieu 24: 45 à 47). En sa qualité de représentant de Christ Jésus, Paul concéda de son autorité à Timothée et à Tite, afin qu'ils décidassent de certaines questions relatives à la nomination des serviteurs de l'Eglise. Le Seigneur Jésus qui est dans le temple et qui, selon ses propres paroles, a assumé le commandement de chaque partie de son organisation, charge son représentant terrestre, au sein de la partie visible de cette organisation, de fonctions bien définies parmi lesquelles, nécessairement, le choix de ses desservants. Le « reste » oint qui est aussi dans le temple est désigné, par esprit de simplification, sous le titre de « La Société ». On n'entend pas par là la *Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts* comme la corporation organisée pour satisfaire à des exigences légales. « La Société », selon l'expression en usage, c'est le peuple de Dieu qui, sur la terre, est étroitement uni, dûment organisé, et qui exécute l'œuvre de témoignage au nom de Jéhovah Dieu, conformément à sa volonté, ce « témoignage de Jésus-Christ» lui ayant été transmis. Les membres de ce peuple sont tous enfants de Dieu, mis au monde par son organisation, Sion (Apocalypse 12: 17; Esaïe 54: 13; *Darby)*. Les épîtres de l'apôtre Paul à Timothée et à Tite, ayant trait aux « derniers jours », concernent la Société; et les choses que Timothée et Tite eurent à accomplir dans l'administration qui leur était confiée sont celles que règle la Société sous la conduite du Seigneur, présent dans le temple.

32 Timothée fut exhorté à enseigner à d'autres à reconnaître la volonté de Dieu (I Timothée 1: 3, 4, 18; 2: 12; 3: 11; II Timothée 2: 14). Lui-même fut instruit sur les « autorités supérieures » et sur le soutien que les fidèles doivent leur prêter par la prière (I Timothée 2: 1 à 3). Ces « autorités » exercent actuellement leur charge, et le présent est pour elles un temps de guerre (II Timothée 2: 3). Timothée, parce que revêtu de l'autorité de nommer les serviteurs de l'Eglise ou des groupes, fut informé aussi des qualités que devaient posséder ceux qu'il choisissait (I Timothée 3: 1 à 13).

33 Il n'est nulle part fait mention d'une charge d'« ancien » ou de « prêtre ». En réalité, un *episkopos* ou surveillant doit être tout d'abord un ancien, comme le montre Actes 20: 17, 28, autrement dit, un homme ayant atteint la maturité en Christ. Dans une province, il n'y avait pas qu'un seul surveillant ayant eu autorité sur tous, comme c'est le cas dans l'institution catholique romaine. La charge du surveillant ou évêque consistait à veiller aux intérêts d'un groupe, d'une communauté. De même que Timothée fut instruit de la manière dont il devait se conduire dans l'organisation, la maison de Dieu (Timothée 3: 14, 15), ainsi « La Société » est engagée à agir dans le même domaine en parfait accord avec la volonté de Dieu exprimée dans les saintes Ecritures.

34 Timothée reçut l'ordre d'exhorter les frères, de leur rappeler les choses enseignées (en les leur répétant fréquemment). Il était jeune, et l'apôtre lui recommanda de ne permettre à personne de mépriser sa jeunesse (I Timothée 4: 12). « La Société » aussi est comparativement jeune en ce qu'elle n'existe comme institution que depuis la venue du Seigneur dans le temple; cependant elle n'est pas à mépriser pour cela, sa mission étant d'exécuter la volonté de Dieu et du Seigneur Jésus.

35 Quand il vint dans le temple, Jésus-Christ ne choisit pas pour son représentant une personne unique, mais bien plutôt une troupe d'hommes et de femmes fidèles qu'il organisa en une institution. Il fit de cette institution son « serviteur fidèle et prudent » auquel il confia les intérêts de son Royaume sur la terre, « ses biens », selon ses propres paroles. Il édifia ce « serviteur fidèle et prudent » en Sion, fit de lui une partie de son organisation capitale (Psaume 132: 13, 14; 78: 68 à 70). Pas plus que l'apôtre Paul « La Société » n'a besoin de « lettres de recommandation » d'un homme ou d'hommes quels qu'ils soient (II Corinthiens 3: 1 à 3; 1: 1); car, opérant légalement sous le nom de *Tour de Garde, Société de Bibles et de Tracts,* elle fait partie de l'organisation de Dieu. Son œuvre, avec les résultats qu'elle a atteints par la grâce de Dieu, sont déjà en eux-mêmes, considérés à la lumière des prophéties, des « lettres de recommandation » de la part du Seigneur.

[36] Timothée avait reçu un « don ... par prophétie » (I Timothée 4:14). Que ce fût un don de prédiction qui lui avait été accordé ou qu'on eût parlé de lui avec bienveillance à l'apôtre Paul, il n'en reste pas moins vrai que « La Société » avait été auparavant mentionnée favorablement par la prédiction de l'Ecriture sainte et que le Seigneur Jésus-Christ, le plus grand des anciens, lui a symboliquement imposé les mains, comme Paul l'avait fait à Timothée (II Timothée 1:6), de sorte qu'elle expose la vérité en réalisation des prophéties. Le droit de réprimander n'appartient pas non plus à des individus en particulier, personne n'étant autorisé à dispenser le blâme selon son bon plaisir, à sa fantaisie; ce droit revient à « La Société », c'est à elle qu'incombe le devoir de reprendre quiconque se montre négligent et infidèle dans l'accomplissement des devoirs dont il portait la responsabilité (I Timothée 5:1, 2, 20). Elle procède par l'intermédiaire de ses serviteurs dûment établis, consciente du fait que ,Dieu a placé les membres dans le corps comme il l'a jugé bon' et par son haut Mandataire Christ Jésus (I Corinthiens 12:18). Tous les hommes qui aiment Dieu doivent convenir qu'il a perfectionné son organisation et qu'il la dirige.

[37] Christ Jésus est le Représentant de Jéhovah dans le temple où il est entouré de ses saints anges. C'est là qu'il a rassemblé près de lui les fidèles réveillés de la mort, ainsi que les membres du « reste » qui vivent encore sur cette terre; et sur eux, au-dessus de tout, est Jéhovah Dieu. Il est certain que le Seigneur a ses bons moyens pour communiquer avec la troupe du temple et l'instruire; nous savons qu'il emploie à cet effet son organisation terrestre de la façon qu'il a déterminée. C'est pourquoi « La Société » prend en considération les membres de l'organisation parvenus à la maturité en Christ (de vrais anciens, par la grâce de Dieu) qui « dirigent bien » les choses à eux confiées (I Timothée 5:17, 18). Elle est donc qualifiée pour nommer les serviteurs des groupes, devoir qui ne revient pas à des hommes, individuellement, ni à des assemblées comme élément indépendant et démocratique (I Timothée 5:22). Ce choix des serviteurs se fait après qu'on a recherché avec zèle et prières la volonté du Seigneur, alors qu'on le 'reconnaît' et qu'on se soumet à la direction promise (Proverbes 3:5, 6). « La Société » s'acquitte des obligations que lui a imposées Christ Jésus, le Roi, le Gouverneur.

[38] Jésus-Christ, le grand Apôtre ou Ambassadeur de Jéhovah, qui est dans le temple, a 'imposé les mains' à « La Société », son « serviteur fidèle et prudent » (II Timothée 1:6) qui 'souffre pour l'Evangile', n'ayant point honte des chaînes, de l'emprisonnement pour sa cause, se réjouissant au contraire de partager les outrages qui sont tombés sur Dieu et sur Christ Jésus (II Timothée 1:8; Romains 15:3). Agissant en sa qualité de « serviteur » et de représentant du Seigneur, elle confie l'œuvre de témoignage aux fidèles témoins de Jéhovah (II Timothée 2:2). Eux aussi doivent étudier la volonté du Seigneur à l'égard de son peuple, afin de pouvoir l'exécuter droitement et l'enseigner à d'autres (II Timothée 2:15). « La Société » s'en tient exactement aux exhortations adressées à Timothée: « Evite les discours vains et profanes.... Repousse les discussions folles et inutiles, sachant qu'elles font naître des querelles » (II Timothée 2:16, 23). Sa mission, comme celle de Timothée, est resumée par ces paroles de l'apôtre: « Prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non, reprends, censure, exhorte, avec toute douceur et en instruisant.... Mais toi, sois sobre en toute choses, supporte les souffrances, fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis bien ton ministère » (II Timothée 4:2 à 5).

[39] « La Société » nomme des serviteurs conformément au commandement que Tite reçut de Paul à ce sujet: « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville » (Tite 1:5). Ces serviteurs sont préalablement observés avec soin, car il faut que selon les prescriptions de la Parole ils aient les qualités indispensables à leur charge (Tite 1:6 à 9). L'autorité qu'ils exercent ne peut leur être contestée, car ils en sont investis de par les ordres du Seigneur (Tite 2:15).

[40] « La Société » a le devoir d'exhorter les consacrés du Seigneur à la soumission aux « autorités supérieures » établies par Jéhovah Dieu (Romains 13:1 à 4); c'est pourquoi elle serait infidèle à Jéhovah et contreviendrait à son commandement si elle conseillait à son peuple de pratiquer le salut au drapeau ou à des hommes d'un pays ou d'une nation quelconque, de rendre hommage à une cause humaine quelle qu'elle puisse être, et, de ce fait, de proclamer que la protection et le salut viennent des créatures ou de leurs œuvres et non pas du Seigneur (Tite 3:1). Cette recommandation adressée à Tite: « Evite les discussions folles, les généalogies, les querelles, les disputes relatives à la loi; car elles sont inutiles et vaines. Eloigne de toi, après un premier et un second avertissement, celui qui provoque des discussions » (Tite 3:9, 10), s'applique aussi à « La Société » et elle doit s'y conformer. Le Seigneur agira lui-même avec les infidèles, les apostats.

[41] Exactement comme l'indique cet exposé, les fidèles qui remplissent les fonctions de serviteurs de groupe sont les représentants de la Société, en vertu de leur nomination à ce service. Les groupes peuvent recommander quelqu'un, cependant « La Société » est libre de s'en tenir à son propre jugement et de nommer ceux qui lui paraissent convenir le mieux aux lieux respectifs. Du temps des apôtres, les évêques, les anciens ou surveillants étaient nommés pour toute leur vie, à la condition qu'ils fussent fidèles à leur ministère. Aucune assemblée ne pouvait destituer l'un de ces serviteurs simplement pour satisfaire aux fantaisies de quelques membres; c'était l'apôtre, ou celui à qui il en avait conféré l'autorité, qui éloignait les infidèles ou les négligents (I Corinthiens 5:3 à 5; Tite 3:10).

[42] Quelle qu'ait pu être la raison pour laquelle le Seigneur permit le mode démocratique d'administration au sein des assemblées pendant la « pé-

riode d'Elie », que ce mode ait été celui qui convenait ou non, un point est certain: c'est que les saintes Ecritures comme aussi les faits concluants indiquent qu'avec l'avènement du Seigneur dans le temple, un changement est survenu que le Seigneur a provoqué en instruisant le « reste » sur sa véritable relation avec lui. L'heure présente est celle de la connaissance, de la perspicacité, aussi le « reste » doit-il suivre cette exhortation: « Avec tout ce que tu possèdes, acquiers l'intelligence ». Le motif de cette lumière croissante, de cette augmentation de compréhension et de ce changement en mieux sera examiné dans la prochaine édition de *La Tour de Garde*.

(A suivre)

Questions pour l'étude

§ 1, 2. Quelle est la forme de gouvernement de l'organisation de Jéhovah? Décrivez sa partie officielle. Dans quel rapport les membres du corps de Christ se trouvent-ils avec elle?

§ 3. Quel est le principal but de « La Tour de Garde »? En quoi peut-on distinguer qu'elle a servi ce but conformément à Ephésiens 4: 13 à 16 et à Esaïe 60: 17 ?

§ 4, 5. Quelle fut la réalisation en petit d'Esaïe 60: 17 ? Quand eut lieu l'accomplissement intégral?

§ 6. Quels sont les points essentiels définis dans l'examen de ce sujet?

§ 7. Qu'est-ce qui est spécialement important en ce temps-ci et en rapport avec le dessein de Jéhovah? Quelles dispositions Jéhovah a-t-il prises pour la réalisation de ce dessein? Pourquoi est-il indispensable que les fidèles acquièrent une juste connaissance à ce sujet?

§ 8 à 11. Décrivez l'institution à laquelle a pourvu le Commandant en chef, Christ Jésus, pour instruire ses frères et les guider dans leur service.

§ 12, 13. L'apôtre Paul donna-t-il des instructions concernant la nomination de serviteurs dans l'Eglise, dans les groupes? Pourquoi cela? Quelles dispositions prit-on en vue du perfectionnement des saints et de l'édification du corps de Christ?

§ 14, 15. Quelle fut la raison de l'existence d'une forme démocratique d'administration dans l'Eglise au temps passé?

§ 16 à 20. Indiquez, avec textes à l'appui, qui accomplissait l'acte de lever la main au jour des apôtres, et dans quel but. Et l'imposition des mains? Qui procédait à cet acte au sein du peuple d'Israël, et dans quel but?

§ 21, 22. Décrivez la nomination de Josué comme successeur de Moïse; puis celle d'un apôtre qui devait remplacer Judas Iscariot. Quel est le point important qui ressort de là?

§ 23, 24. Qu'apprenons-nous à ce sujet dans Actes 20: 17 à 32; I Corinthiens 16: 3 et II Corinthiens 8: 19, 22 ?

§ 25, 26. De quelle importance est ici le fait que le Seigneur revêtit l'apôtre Paul de l'autorité d'agir en son nom, et qu'à son tour Paul transmit cette autorité à Timothée et à Tite dans le but mentionné? Quelle place les religionistes ont-ils prise à cet égard et comment procèdent-ils; pourquoi? Pourquoi doit-on adopter une autre méthode aujourd'hui ?

§ 27. Montrez qu'il est juste et avantageux que le pouvoir d'imposition des mains soit limité à quelques membres de l'Eglise, à des « surveillants », et que cela concorde avec la règle établie par Jésus et les apôtres et exposée dans Matthieu 23: 8 et Galates 3: 28.

§ 28 à 30. Comment procéda-t-on du temps des apôtres pour veiller aux intérêts des groupes? Comparez cet état de chose avec l'institution du temps présent. Pourquoi les charges à titres dans les assemblées n'ont-elles pas eu un but profitable?

§ 31. Quelle est la situation présente en considération de laquelle Jéhovah a sur la terre une institution qui le représente? Qui est ce représentant terrestre? Décrivez-le.

§ 32 à 34. A l'aide de textes bibliques, indiquez quelle autorité et quelles responsabilités furent attribuées à Timothée, et partant, qui sont aussi celles de l'institution dont la charge est semblable à la sienne.

§ 35. Qui fut choisi selon Matthieu 24: 45 à 47 et dans quel but? Ce « serviteur » a-t-il besoin de « lettres de recommandation »? Qu'a-t-il à la place?

§ 36 à 39. Montrez que la situation présente correspond à celle qui se révèle dans l'acte de Paul imposant les mains à Timothée. Et à celle qui apparaît dans I Timothée 4: 14; dans I Timothée 5: 17, 18 et 5: 1, 2, 20; dans I Timothée 5: 22; dans II Timothée 1: 8 et Romains 15: 3; dans II Timothée 2: 2 et 2: 15; dans II Timothée 2: 16, 23 et 4: 2 à 5. Montrez aussi que cela concorde avec les instructions de Paul à Tite et avec la mission qu'il lui confia.

§ 40. Comment « La Société » se conforme-t-elle aux instructions de Romains 13: 1 à 4 et de Tite 3: 1 ? Puis de Tite 3: 9, 10 ?

§ 41. Comment les groupes respectifs peuvent-ils coopérer au choix des serviteurs dont la charge est liée à l'activité de l'assemblée?

§ 42. Quel est donc le motif du changement qui a lieu dans le procédé de nomination des serviteurs des groupes du peuple de Dieu?

(W. T. du 1er Juin 1938)

Proclamation

L'ESPRIT de Jéhovah vint sur Ezéchiel et le prophète eut alors la vision des fauteurs d'iniquité qui, de nos jours, à la fin du monde, dominent et oppriment les peuples. Ezéchiel prophétisa sur ces princes et ces privilégiés, leur montrant, tout d'abord, leur propre turpitude, et leur annonçant ensuite que Jéhovah allait maintenant renverser les rôles. Les maîtres despotiques, brutaux et oppresseurs de la chrétienté ont perpétré jusqu'ici plus de forfaits que n'en commirent en leur temps les hommes d'Israël, et leur responsabilité est bien plus grande encore, car ceux-ci n'avaient pour les guider que les paroles des prophètes, tandis que les modernes et prétendus « chrétiens » ont encore l'enseignement de Jésus et des apôtres et vivent, en outre, à une époque de lumière. Les « princes » de la chrétienté n'ont pas hésité, pour servir leurs desseins égoïstes, à provoquer des souffrances indescriptibles et la mort même d'innombrables créatures. Aussi Ezéchiel a-t-il, sous l'inspiration du Très-Haut, prophétisé ainsi contre eux: « Vous avez multiplié les meurtres dans cette ville, vous avez rempli les rues de cadavres. C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur, l'Eternel: Vos morts que vous avez étendus au milieu d'elle, c'est la viande, et elle, c'est la chaudière; mais vous, on vous en fera sortir. Vous avez peur de l'épée, et je ferai venir sur vous l'épée, dit le Seigneur, l'Eternel. Je vous ferai sortir du milieu d'elle, je vous livrerai entre les mains des étrangers, et j'exercerai contre vous mes jugements. Vous tomberez par l'épée, je vous jugerai sur la frontière d'Israël, et vous saurez que je suis l'Eternel. La ville ne sera pas pour vous une chaudière, et vous ne serez pas la viande au milieu d'elle: C'est sur la frontière d'Israël que je vous jugerai » (Ezéchiel 11: 6 à 11).

Les Maîtres, princes et chefs de la chrétienté redoutent eux-mêmes l'épée, et lorsque viennent des périodes de troubles et de guerre, ils se mettent aussitôt à l'abri, envoyant au front, pour s'y faire massacrer, le « peuple vulgaire ». Mais le Seigneur a déclaré que les choses allaient maintenant changer et que les Maîtres, princes et chefs périraient par l'épée brandée contre eux par le Très-Haut. Les paroles prononcées par le prophète Jérémie de la part de Jéhovah corroborent ce qui précède:

« Gémissez, pasteurs, et criez! Roulez-vous dans la cendre, conducteurs de troupeaux! Car les jours sont venus où vous allez être égorgés. Je vous briserai, et vous tomberez comme un vase de prix. Plus de refuge pour les pasteurs! Plus de salut pour les conducteurs de troupeaux! » (Jérémie 25: 34, 35).

Les chefs et princes de la chrétienté ne sauraient, en aucune façon, excuser leurs agissements. Les Israélites étaient le peuple élu de Dieu et auraient dû rester fidèles à ses lois, mais ils agirent comme les nations païennes. Les nations qui ne déclarent point appartenir à la chrétienté pratiquent la religion de Satan. Mais les Maîtres de la chrétienté soutiennent, au contraire, qu'ils sont les enfants de Dieu et qu'un pacte les lie au Très-Haut, ce qui ne les empêche pas,

cependant, de mépriser ses lois et d'agir de la même façon que les disciples de Satan, honorant les créatures, s'exaltant eux-mêmes, et se servant abusivement de leur puissance pour opprimer les faibles. Aussi Dieu déclare-t-il que sa juste colère s'abattra sur ces méchants; et cette déclaration sera tenue afin que nul n'ignore que Jéhovah est Dieu et que son nom soit justifié (Ezéchiel 11: 11, 12).

Lorsque mourut un de ces chefs impies, ainsi que le rapporte le treizième verset, Ezéchiel tomba sur sa face et s'écria à haute voix: « Ah! Seigneur Eternel, anéantiras-tu ce qui reste d'Israël? » Ce n'était point là un cri de pitié, mais le prophète cherchait à obtenir de Jéhovah qu'il affirmât l'équité de son jugement. Et Jéhovah insista alors sur la rapacité et l'orgueilleuse arrogance de ces Maîtres qui oppriment les faibles: « Fils de l'homme, ce sont tes frères, tes frères, ceux de ta parenté, et la maison d'Israël tout entière, à qui les habitants de Jérusalem disent: Restez loin de l'Eternel, le pays nous a été donné en propriété » (Ezéchiel 11: 15).

Il en est de même de nos jours, les princes de la chrétienté affirment par leurs paroles et leurs actes que « la terre leur appartient » et qu'ils peuvent y faire ce qu'ils veulent, qu'ils parqueront le vulgaire peuple en des maisons de rapport, feront des paysans leurs serfs et vivront ainsi dans l'opulence et la tranquillité. Mais Jéhovah leur répond: « C'est aux hommes de ta parenté [les doux et les craintifs qui sont maintenus comme des prisonniers dans les églises et que regardent avec mépris les conducteurs de troupeaux] que disent les habitants de Jérusalem [les conducteurs de troupeaux]: Restez loin de l'Eternel [c'est-à-dire: vous ne bénéficiez pas de sa faveur et c'est nous qui sommes ses favoris]; le pays nous a été donné en propriété [c'est à nous que toutes choses ont été données]. » Jéhovah anéantira ces oppresseurs criminels, ainsi que le vit et que le prédit le prophète Ezéchiel.

Jéhovah adresse alors au commun des hommes des paroles de consolation qui permettent très nettement de conclure que parmi les millions d'hommes délaissés et opprimés par les princes et les chefs de la chrétienté, il en sera, et il en est déjà, qui jouissent de la faveur de Jéhovah, connaissent la vérité, se sont rangés aux côtés du Très-Haut, et, approuvés par Dieu, ne mourront jamais. Leur cœur et leurs pensées seront purifiés dans le Royaume messianique, et ils vivront en sûreté sur la terre. (Voir Ezéchiel 11: 16 à 21). Jéhovah épargnera ceux qui lui consacrent leur cœur et qui cherchent la justice, et il leur permettra d'échapper à la grande détresse. Car sa bénédiction descend sur les humbles de cœur et sur ceux qui désirent s'instruire de la parole de vérité. « Recherchez la justice, recherchez l'humilité! Peut-être serez-vous épargnés au jour de la colère de l'Eternel » (Sophonie 2: 3).

Le Mont des Oliviers se trouve à l'Est de la cité de Jérusalem et symbolise parfaitement le Royaume de Dieu, la paix et les bénédictions du Seigneur. Avec l'anéantissement de l'organisation de Satan, le Royaume de Jéhovah apportera, suivant la promesse du Très-Haut, paix et bénédictions aux peuples de la terre. C'est ce que vit et écrivit Ezéchiel: « La gloire de l'Eternel s'éleva du milieu de la ville, et elle se plaça sur la montagne qui est à l'orient de la ville » (Ezéchiel 11: 23). Cette déclaration se trouve confirmée par un autre prophète qui décrivit la bataille d'Armaguédon et ajouta: « Ses pieds se poseront en ce jour sur la montagne des oliviers, qui est vis-à-vis de Jérusalem, du côté de l'orient » (Zacharie 14: 4). C'est alors que la puissante autorité du Royaume de Dieu fera régner parmi les hommes la paix et la bonne volonté.

Aux versets vingt-quatre et vingt-cinq du onzième chapitre d'Ezéchiel, le prophète rapporte que l'esprit l'enleva et le transporta au pays des captifs à Babylone auxquels il dévoila toutes les choses que Jéhovah lui avait montrées. Ainsi se trouve très nettement révélé que les « captifs » modernes de la chrétienté, c'est-à-dire les créatures qui sont liées à elle, doivent parvenir à la connaissance de la vérité sur l'organisation de Satan et apprendre aussi, tout spécialement, que cette chrétienté fait partie de cette perverse organisation. C'est le « reste » fidèle qui, au nom de Jéhovah, proclamera ce message, expliquera aux « captifs » ce que sont le Très-Haut et sa grande organisation et leur annoncera le prochain anéantissement de l'empire de Satan. Il a déjà, au cours de ces dernières années, entrepris cette tâche et la continuera jusqu'à ce que sa mission soit entièrement remplie, la vérité totalement publiée et la chrétienté abattue. Les « captifs » devront avoir et auront la possibilité de reconnaître que la doctrine essentielle de la Bible est celle relative au Royaume, parce que c'est le Royaume qui justifiera le nom de Jéhovah.

Jéhovah ne manifeste sa juste colère contre l'ennemi qu'après lui avoir suffisamment notifié son dessein de l'exterminer. Bien longtemps avant que le grand déluge ne submergeât le « monde d'alors », Jéhovah avait chargé Noé d'avertir les Maîtres et les peuples, de l'imminente catastrophe. Avant de déchaîner sur l'Egypte la grande calamité, le Très-Haut la fit annoncer par Moïse et Aaron; et avant la chute de Jérusalem, les prophètes envoyés par Dieu, pour cette mission, firent connaître à la ville infidèle la décision de l'Eternel de manifester son juste courroux contre ceux qui avaient enfreint l'alliance consentie avec lui. Si le Très-Haut agit ainsi, c'est pour la gloire de son nom afin que nul n'ignore qu'il est le seul vrai Dieu tout-puissant. Tous les événements que nous venons de citer figurent ce qui se produira pour la chrétienté, c'est-à-dire pour toutes les nations qui prétendent être le peuple de Dieu, suivre les traces du Maître et pratiquer le christianisme. Il y a donc tout lieu de penser que Jéhovah enverrait un message aux maîtres et aux défenseurs de la chrétienté et que cet avertissement leur serait donné après la venue de Christ au temple de Jéhovah.

Lorsque Jésus parla à ses disciples du grand jour du Dieu tout-puissant où se manifestera la colère divine, il dit: « Prenez garde à vous-mêmes, de crainte que vos cœurs ne s'appesantissent par les excès du manger et du boire, et par les soucis de la vie, et que ce jour ne vienne sur vous à l'improviste » (Luc 21: 34). Ces paroles tendent à un double but: 1) Elles constituent pour tous ceux qui font partie de l'alliance pour le Royaume, une exhortation à la vigilance et à l'obéissance aux commandements de Jéhovah; et, 2) elles établissent d'une façon définitive que le grand jour du Dieu tout-puissant sera la manifesta-

tion de la colère de Jéhovah contre la chrétienté et contre les diverses parties de l'organisation de Satan qui seront, en même temps, entièrement anéanties. Ce texte biblique annonce aux disciples de Christ la venue du jour de la juste colère de Jéhovah et leur impose l'obligation d'en donner connaissance au monde.

S'il est bien vrai que ce grand jour surprenne de nombreuses créatures qui ne se seront pas informées de son approche, la faute n'en sera point à Jéhovah. Ecoutons ce que déclara Jésus à sa venue dans le saint temple: « L'Eternel est dans son saint temple. Que toute la terre fasse silence devant lui! » (Habakuk 2: 20). C'est là la preuve que les hommes doivent être avisés de la venue du grand jour du jugement, et mis en mesure de connaître la Parole de l'Eternel à ce sujet. Toute créature qui s'est déclarée prête à faire la volonté de Dieu doit étudier les Ecritures qui exposent la volonté de Dieu, afin de recevoir son approbation (II Timothée 2: 15). Si les disciples de Christ sont invités à agir ainsi, ce n'est point en vue d'un bénéfice personnel, mais afin qu'ils puissent, à leur tour, servir de témoins à d'autres, leur faire connaître la volonté de Jéhovah et leur apprendre qu'il est le seul vrai Dieu (Esaïe 43: 9 à 12). Au fidèle peuple élu de Dieu est confiée la mission de proclamer aux hommes la fin du monde, l'établissement du Royaume et la bataille d'Armaguédon. Et le Seigneur Jésus précise nettement que cette proclamation ne tend pas à convertir le monde, mais à enseigner aux nations les desseins du Très-Haut (Matthieu 24: 14). Cette œuvre de témoignage doit se poursuivre « jusqu'à ce que les villes [toutes les parties de l'organisation de Satan] soient dévastées et privées d'habitants » (Esaïe 6: 11). A qui appartient-il de porter ce témoignage et de proclamer au nom du Seigneur la vérité? Aucun doute ne subsiste sur ce point: c'est l'œuvre du « reste » qui, fidèle à son alliance, est appelé le « témoin fidèle et véritable ». Cette appellation, il la justifie par son obéissance aux commandements du Très-Haut, c'est donc lui qui rend le témoignage (Apocalypse 12: 17).

Jéhovah envoya son prophète Ezéchiel au peuple d'Israël pour l'avertir de son dessein de détruire la ville. Et Dieu, de nos jours, envoie de même ses témoins pour proclamer à la chrétienté son dessein d'anéantir cette organisation impie, afin que le nom du Très-Haut soit connu par toute la terre. De sa mission, Ezéchiel s'est acquitté par ses paroles aussi bien que par des actes, et c'est ce que font également les témoins de Dieu au temps présent. Les paroles se heurtent souvent à de sourdes oreilles, tandis que se dégage des actes une leçon puissante et utile.

« La parole de l'Eternel me fut adressée, en ces mots: Fils de l'homme, tu habites au milieu d'une famille de rebelles, qui ont des yeux pour voir et qui ne voient point, des oreilles pour entendre et qui n'entendent point; car c'est une famille de rebelles » (Ezéchiel 12: 1, 2). Ezéchiel habitait au milieu d'une famille de rebelles, qui auraient pu entendre, mais ne voulaient point. Ainsi est figuré que les fidèles témoins de Dieu sur la terre habitent également au milieu d'un peuple de rebelles, qu'ils leur proclament le message de vérité de Jéhovah, mais que le clergé et les principaux du troupeau ne l'écoutent, ni n'y prêtent attention. Avant et après 1914, le fidèle peuple de Dieu a adressé maintes paroles de vérité aux nations de la chrétienté sans produire sur elles aucun effet.

(W. T. du 1er Juin 1938.)

Les deux parvis

JEHOVAH ne permet qu'à ceux qui lui sont entièrement dévoués d'entrer dans sa maison. L'attitude de tous ceux qu'il favorise ainsi est prophétiquement dépeinte par ces paroles du psalmiste: « Eternel, Dieu des armées ... mieux vaut un jour dans tes parvis que mille ailleurs; je préfère me tenir sur le seuil de la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter sous les tentes de la méchanceté » (Psaume 84: 9, 11).

Dans la vision que Jéhovah donna au prophète Ezéchiel, celui-ci vit un parvis extérieur et un parvis intérieur, abords superbes du temple magnifique.

Selon le récit biblique, Ezéchiel suivit son guide, prenant note exacte de ses mesurages. Cela indique que le « reste » qu'Ezéchiel préfigurait, et qui marche humblement devant Dieu, suit attentivement son guide, prend note des exigences divines et se hâte de s'y conformer.

Que le lecteur veuille maintenant examiner avec soin le rapport des Ecritures tel que nous le trouvons au chapitre 40 de la prophétie d'Ezéchiel, vesets 17 à 23, et qui nous montre la situation et l'arrangement du parvis extérieur.

La plateforme du parvis extérieur était de sept marches plus élevées que le sol en dehors de la muraille du temple, ce qui indique que ceux qui se trouvent dans ce parvis extérieur sont complètement éloignés de tout ce qui est terrestre. Ce parvis était le lieu où les tribus non-Lévites adoraient Jéhovah et où étaient occupés ceux d'entre les Lévites qui ne furent pas sacrificateurs (voir Ezéchiel 44: 10 à 14; 46: 9, 21, 24). Les sacrificateurs ou prêtres avaient l'ordre de ne pas se montrer dans leurs vêtements sacerdotaux devant les yeux du peuple, quand ils se rendaient au parvis extérieur. « Lorsqu'ils sortiront pour aller dans le parvis extérieur, dans le parvis extérieur vers le peuple, ils ôteront les vêtements avec lesquels ils font le service, et les déposeront dans les chambres du sanctuaire; ils en mettront d'autres, afin de ne pas sanctifier le peuple par leurs vêtements » (Ezéchiel 44: 19).

Les chambres autour de ce parvis étaient réservées aux Lévites ou non-prêtres. Cela signifie que Dieu leur donne une place dans son organisation.

Le pavé mentionné aux versets dix-sept et dix-huit du chapitre 40 de la prophétie d'Ezéchiel était appelé « pavé inférieur ». Il était de sept marches plus élevé que le sol en dehors, mais plus bas que le pavé du parvis intérieur, lieu du sacerdoce. Le pavé inférieur symbolise la situation de la « grande multitude », des hommes admis dans le parvis extérieur. L'affirmation contenue dans l'Apocalypse au sujet de la « grande multitude » dont les membres 'lavent leurs robes dans

le sang de l'Agneau' indique que Jéhovah les approuve s'ils manifestent sous l'épreuve leur foi inébranlable dans le sang de Christ Jésus. Ils seront dans le parvis de l'organisation de Dieu, mais pas sur les hauteurs 'de la montagne de la maison de l'Eternel'. En accord avec ce qui précède nous lisons au chapitre 7, verset 15: « C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple; et celui qui est assis sur le trône habitera avec eux » (version d'*Ostervald*).

Par la coercition qu'exercent les bergers infidèles, la « grande multitude » a été tenue longtemps dans les « cellules des prisons » de l'organisation de Satan. Mais maintenant, juste avant la bataille d'Armaguédon, elle s'en échappe et est conduite dans le « parvis extérieur », lieu des « rafraîchissements » et des bénédictions de l'organisation de Dieu. « Ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif, et le soleil ne les frappera point, ni aucune chaleur. Car l'agneau qui est au milieu du trône les paîtra et les conduira aux sources des eaux de la vie, et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux » (Apocalypse 7: 16, 17). « Ils paîtront sur les chemins, et ils trouveront des pâturages sur tous les coteaux. Ils n'auront pas faim et ils n'auront pas soif; le mirage et le soleil ne les feront point souffrir; car celui qui a pitié d'eux sera leur guide, et il les conduira vers des sources d'eaux » (Esaïe 49: 9, 10). Ceux qui font partie de la « grande multitude » sont comparés à des brebis amenées dans la bergerie du Seigneur. Ezéchiel représente la classe des oints fidèles à laquelle le Seigneur révèle ces choses avant qu'elles n'arrivent, pour l'encourager à continuer son œuvre avec zèle et fidélité, à porter aux « prisonniers » la nourriture dont ils ont besoin.

Le guide conduisit Ezéchiel le long du pavé du parvis extérieur, vers la porte méridionale, pour qu'il pût y observer le mesurage. « Il me conduisit du côté du midi, où se trouvait la porte méridionale. Il en mesura les poteaux et les vestibules, qui avaient la même mesure » (Ezéchiel 40: 24). Ezéchiel était sur le pavé du parvis extérieur ; depuis le chemin qui conduisait au parvis intérieur, il regardait vers la porte pour en observer le mesurage, mais n'entra pas (Ezéchiel 40: 27 à 31). Il fut ensuite conduit par le chemin du pavé plus bas vers la porte orientale conduisant au parvis intérieur. « Il me conduisit dans le parvis intérieur, par l'entrée orientale. Il mesura la porte, qui avait la même mesure » (Ezéchiel 40: 32).

Le parvis intérieur était de huit marches plus élevé que le « pavé inférieur » (Ezéchiel 40: 31, 34). Il y avait donc une marche de plus que dans l'escalier dont se servait le peuple pour pénétrer au pavé inférieur. Cela devait indiquer la position plus élevée du sacerdoce de Dieu 'dans la montagne de la maison de l'Eternel' fondée « sur le sommet des montagnes » (Esaïe 2: 2). Ce n'est qu'au sacerdoce royal que Jéhovah accorde cette position glorieuse, soit à son 'serviteur élu' (Esaïe 42: 8). Ceux qui sont dans ce parvis intérieur jouissent de relations plus intimes avec Jéhovah. D'après ses mesures, ce parvis est carré. « Il mesura le parvis, qui avait cent coudées de longeur et cent coudées de largeur, en carré. L'autel était devant la maison » (Ezéchiel 40: 47). Les fidèles languissent après ce parvis près de Jéhovah. « Mon âme soupire et languit après les parvis de l'Eternel, mon cœur et ma chair poussent des cris vers le Dieu vivant » (Psaume 84: 3). Après avoir été conduits dans cette condition heureuse ils disent: « Heureux ceux qui habitent ta maison! Ils peuvent te célébrer encore » (Psaume 84: 4).

L'ange de Jéhovah, envoyé pour guider Ezéchiel, conduisit le prophète au parvis extérieur par la « porte orientale » extérieure (Ezéchiel 40: 6). Après l'avoir conduit le long du pavé du parvis inférieur, il le conduisit au parvis intérieur, parvis des sacrificateurs. Ezéchiel avait donc eu le privilège spécial d'avoir été conduit par la porte orientale, ce qu'il apprécia fort, quand, plus tard, il vit que « la gloire de l'Eternel entra dans la maison par la porte qui était du côté de l'orient » (Ezéchiel 43: 1 à 4). Il vit ensuite se fermer cette porte. La faveur qu'on lui avait accordée en le conduisant au parvis intérieur par la porte orientale était sans aucun doute le signe qu'on reconnaissait sa fidélité comme prêtre auxiliaire de Jéhovah (Ezéchiel 1: 3). Elle est aussi prophétique par rapport au « reste » qu'Ezéchiel préfigurait, et symbolise donc la faveur spéciale qui lui est accordée à cause de sa fidélité envers l'Eternel.

Le messager céleste mesura la porte orientale. Les privilèges spéciaux accordés à ceux qui ont accès au parvis intérieur, sont déterminés par les traits caractéristiques des textes ayant trait à la porte et aux chambres annexes: « Ses chambres, ses poteaux et ses vestibules, avaient la même mesure. Cette porte et ses vestibules avaient des fenêtres tout autour, cinquante coudées en longueur et vingt-cinq coudées en largeur » (Ezéchiel 40: 33). Ces chambres ou loges étaient pour les sentinelles, les gardes qui devaient veiller sur les portes conduisant dans la maison de Jéhovah. La description et le mesurage de ces chambres indiquent que les sentinelles examinaient minutieusement ceux qui marchaient sur le chemin conduisant vers la maison de l'Eternel, où les sacrificateurs seuls étaient admis. Elles veillaient attentivement pour que nul prêtre trompeur n'y entrât. Quelques membres de certains groupes du peuple de Dieu semblent penser qu'il est de leur devoir d'empêcher les faux « prêtres » d'y entrer; mais les Ecritures nous montrent que c'est aux anges que l'Eternel a confié cette charge.

L'immuable loi de Dieu n'admettait pas de sacrificateur ayant une infirmité quelconque. « Parle à Aaron, et dis: Tout homme de ta race et parmi tes descendants, qui aura un défaut corporel, ne s'approchera point pour offrir l'aliment de son Dieu. Tout homme qui aura un défaut corporel ne pourra s'approcher: un homme aveugle, boiteux, ayant le nez camus ou un membre allongé; un homme ayant une fracture au pied ou à la main; un homme bossu ou grêle, ayant une tache à l'œil, la gale, une dartre, ou les testicules écrasés. Tout homme de la race du sacrificateur Aaron, qui aura un défaut corporel, ne s'approchera point pour offrir à l'Eternel les sacrifices consumés par le feu; il a un défaut corporel: il ne s'approchera point pour offrir l'aliment de son Dieu. Il pourra manger l'aliment de son Dieu, des choses très saintes et des choses saintes. Mais il n'ira point vers le voile, et il ne s'approchera point de l'autel, car il a un défaut corporel; il ne profanera point mes sanctuaires, car je suis l'Eternel, qui les sanctifie » (Lévitique 21: 17 à 23). Ces versets appuient la conclusion

que ceux qui répondent à l'appel de Dieu en vue du Royaume doivent faire preuve de fidélité dans l'avancement des intérêts du Royaume qui leur ont été confiés, avant d'être choisis (élus), oints et admis dans le corps de Christ. Cependant ceux qui sont sur le chemin du Royaume ou qui en sont candidats, et qui néanmoins font cause commune avec le « serviteur méchant », seront rejetés; les gardes veillent à ce qu'ils soient expulsés des parvis de l'Eternel et n'entrent pas dans le temple.

Il y avait des poteaux de chaque côté de la porte ou entrée du parvis intérieur et « des palmes sur ses poteaux ». « Ses vestibules aboutissaient au parvis extérieur; il y avait de chaque côté des palmes [autre version: des palmiers] sur ses poteaux, et huit degrés pour y monter » (Ezéchiel 40: 34). La hauteur de ces poteaux à l'entrée du parvis intérieur n'est pas mentionnée, mais on croit qu'elle était de soixante coudées, comme les poteaux des portes extérieures (verset 14). La décoration de palmiers sur ces poteaux indique que ces derniers devaient être hauts. Ces poteaux représentent d'heureuse façon la classe des témoins de Jéhovah que le prophète décrit comme étant « sur la frontière [de l'Egypte] un monument [de témoignage] à l'Eternel », ce qui appuie la conclusion que la grande pyramide d'Egypte n'a aucune place dans la prophétie d'Esaïe (Esaïe 19: 19). Les témoins de Jéhovah accomplissent son œuvre et cette œuvre de témoignage doit être réalisée avant qu'ils ne deviennent une partie permanente du temple. Le parvis intérieur avait une porte du côté du midi et c'est vers cette porte que le messager conduisit Ezéchiel (40: 27, 28). Mais Ezéchiel n'entra pas dans le parvis intérieur par cette porte-là.

Une porte conduisant au parvis intérieur se trouvait en face de la porte extérieure, au nord comme à l'est (Ezéchiel 40: 23). « Il me conduisit vers la porte septentrionale. Il la mesura, et trouva la même mesure » (Ezéchiel 40: 35). La description de la porte septentrionale est identique à celle de la porte orientale. On a dit que ce n'était que près de la porte septentrionale que les holocaustes étaient lavés. Cette pensée n'est appuyée par aucun texte biblique. Au verset trente-huit du même chapitre on parle de « portes », au pluriel: « Il y avait aussi des chambres qui avaient leurs ouvertures vers les auvents qui se rendaient aux portes où on lavait les holocaustes » (Ezéchiel 40: 38; *Ostervald*). La loi de Dieu qui dirigeait le peuple typique dans ses sacrifices dit: « Il fit approcher le bélier de l'holocauste, et Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur la tête du bélier. Moïse l'égorgea, et répandit le sang sur l'autel tout autour. Il coupa le bélier par morceaux, et il brûla la tête, les morceaux et la graisse. Il lava avec de l'eau les entrailles et les jambes, et il brûla tout le bélier sur l'autel: ce fut l'holocauste, ce fut un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Eternel, comme l'Eternel l'avait ordonné à Moïse » (Lévitique 8: 18 à 21).

Parce qu'il était « un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Eternel », l'holocauste semble représenter la voie suivie par les oints de Jéhovah qui complètent les 144 000 membres et qui partagent les souffrances de Christ Jésus, leur Chef, souffrances qu'ils subissent en raison de leur fidélité comme témoins de Jéhovah, comme proclamateurs du Roi et de son Royaume.

(W. T. du 1er Juin 1938)

Extraits de lettres intéressantes

Le champs d'honneur

Je suis de retour pour quelques mois, sentant la nécessité de prendre du repos et aussi parce qu'on a besoin de mes services ici, pendant les gros travaux.

Je puis dire que nombreuses et importantes sont les expériences que j'ai faites durant cette période de service et que je les considère même être indispensables. Malgré une tâche ardue, je ne me sens que trop contente d'avoir fait cet effort et je remercie le Seigneur de m'avoir ouvert ce chemin étroit. Oui, il faut être fort et vaillant pour lutter et le travail en France est plus dur (qu'en Suisse), car beaucoup de gens n'ont pas encore connaissance du message. Si on veut s'acquitter de sa responsabilité, il est alors nécessaire de donner un bon témoignage oral. C'est là notre privilège de réhabiliter le nom de Jéhovah.

Comme je n'aimerais pas rester complètement inactive (car en se retirant on sent qu'on a quitté le champs d'honneur), je voulais vous demander un ou deux secteurs à faire. Je pourrais, si ce n'est trop tard, passer avec la brochure *Sécurité* ou *Guérison*. Il me reste aussi environ une centaine de brochures en stock que j'aurais aimé liquider. Sous ce rapport je me mets sous vos ordres, j'attends donc de vos nouvelles.

Je vous ferai parvenir fr. . . . pour les Bonnes Espérances et fr. 3.— pour le renouvellement de l'abonnement à *La Tour de Garde*, pour 6 mois.

Sœur R. B. à B., Pionnier (*Suisse*)

Un instrument indispensable

Votre bon journal biblique *Consolation* a sa place dans mon foyer et je compte le recevoir le plus longtemps possible. Je le considère ma revue du dimanche et elle devient pour moi et toute ma famille un instrument indispensable pour nous conduire au sommet de la vérité et du salut . . . Je me ferai la joie de la faire apprécier parmi mes connaissances et de la passer à d'autres personnes, afin que par sa saveur évangélique elle conduise beaucoup de cœurs et âmes à la consolation, à la vérité et à la victoire que Dieu veut donner à tous ceux qui l'aiment sincèrement et fidèlement. J'aimerais vous encourager dans votre tâche de rédaction, comme votre bon journal l'a si souvent fait pour moi.

Je puis dire qu'il est gratuit, vu le très petit prix de l'abonnement; cependant je n'aurais pas voulu profiter de tout son contenu sans pouvoir remplir ma condition de payement. Mais j'ai renoncé à cette ancienne passion de fumer qui me coûtait bien plus que le prix de votre bon journal. Sans la force régénératrice de l'évangile je ne serais cependant pas encore délivré. Je sais que votre revue apportera — à toute personne

qui l'aimera — la paix, la vérité, le bonheur, la victoire et l'espérance.

J'ai vécu seul dès mon enfance, car jusqu'à l'âge de 32 ans je n'ai connu ni mère ni père. Mais aujourd'hui je ne suis plus seul, car j'ai consacré ma vie à celui qui seul peut nous aider, nous guérir et nous sauver de tout péché. C'est par la prière que j'ai trouvé le bonheur dans le domaine divin et j'ai même reçu plus que je n'avais demandé.

Je termine ma lettre en vous souhaitant le bonheur, le progrès, et la puissance par celui qui nous a confié une tâche à accomplir avec amour, fidélité et courage.

Monsieur M. A. à Ch. (*Suisse*)

Le chagrin est moins pesant

J'ai été très éprouvée depuis quelques mois. J'ai eu le deuil de mon cher père et d'autres ennuis qui m'ont très occupé, aussi je veux espérer que ça ira mieux maintenant.

Je dois vous dire que j'ai eu beaucoup de peine à placer les brochures. C'est là que j'ai dû constater combien il y avait encore nombre de gens qui manquent de foi et de confiance envers notre cher Sauveur. Depuis que j'ai eu le plaisir de lire votre cher message, le chagrin est moins pesant. Je vais partir de B. prochainement, sitôt que j'aurai la nouvelle adresse je vous la ferai savoir, afin de recevoir mon petit journal (*Consolation*) à la fin du mois.

Mme D. à B. (*Suisse*)

Ma foi me soutient

Veuillez m'envoyer 100 brochures *Guérison,* pour donner du travail à la presse religieuse du Valais. Ci-joint « mise en garde » paru dans le journal.

Malgré toutes les menaces et les railleries qu'ils peuvent me faire, je circule librement partout et sans crainte. Le Seigneur veille sur ses enfants. Ma foi en la Parole de Dieu me soutient. Gloire à Jéhovah, notre forteresse, notre rocher! A lui soit la victoire!

P. A. à V. (*Suisse*)

Un cœur débordant de reconnaissance

Je veux d'abord exprimer ma joie au Seigneur pour ce qu'il m'a fait entendre par votre bouche, le dimanche 22 Mai à G., ce qui a été d'un bon profit aussi pour mon mari plus faible.

Mon cœur déborde de reconnaissance envers le Seigneur pour la lumière donnée à tous ceux qui par l'entendement discernent la droiture, lumière qui depuis quelque temps m'éclaire et me révèle tant de choses justes et raisonnables, *La Tour de Garde* appuyant encore notre conviction. Oui, Jéhovah fait son œuvre par ses fidèles, le Seigneur est dans son temple; que la terre tremble et la « grande multitude » aussi, devant ses œuvres merveilleuses!

J'avais moi-même commis des fautes envers l'organisation de Dieu, par manque de discernement, et peut-être aussi en raison de mon isolement, mais le Seigneur, dans sa bonté, m'a corrigée.

Mon plaisir est maintenant d'être dans l'opprobre avec son peuple qui souffre pour l'avancement du Royaume et celui de la multitude qui un jour sera d'une beauté parfaite aussi.

Quand je vous ai serré la main je n'ai pas trouvé les paroles pour m'exprimer, mais tout mon cœur était avec vous et tous ceux qui ont la même conviction jusque dans la mort, ayant moi-même la certitude que la volonté de Jéhovah se fait sur la terre comme au ciel, plaçant chacun selon son bon plaisir.

Jusqu'à maintenant je n'avais pas saisi l'importance du baptême des Jonadabs et n'osais pas promettre une chose que je croyais ne pas pouvoir tenir. Mais je comprends qu'il a son utilité si je désire avoir une bonne conscience devant Dieu. J'obéirai donc à mon Sauveur, espérant et désirant prendre le baptême avec mon époux.

C'est avec la ferme conviction et décidée à lutter avec l'aide du grand Justicier que je vous prie d'agréer, cher frère du Seigneur et tous les fidèles à sa cause, nos respectueuses salutations en le Royaume tant désiré.

B. V. à St. J. de G. (*L'Ain*)

... Une force nouvelle est entrée en moi

Je viens par la présente vous remercier de l'envoi des trois volumes *Justification* et *Jéhovah.* Vraiment, ces livres sont d'une richesse incalculable. Depuis que je lis vos livres et brochures, une force nouvelle est entrée en moi. J'en ai aussi parlé à mes parents et amis, mais, hélas, je me suis toujours heurté à une incompréhension déconcertante, c'est pourquoi vos livres renforcent ma volonté. Je serais très heureux de faire connaissance avec un de vos frères qui habitent peut-être la contrée, soit le territoire de Belfort ou le département du Doubs. Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez m'en donner l'adresse, je vous assure de ma plus entière discrétion. Je vous envoie un mandat de ... frs. pour recevoir 3 autres volumes et le reste est pour vous aider à la proclamation du saint nom de Jéhovah, l'unique Dieu d'amour et de miséricorde. R. B. à D. (*Terr. de Belfort*)

Emerveillé en lisant l'Annuaire

Je suis émerveillé en lisant l'annuaire des Témoins de Jéhovah; je vous adresse à cet effet tous mes vifs remerciements. J. F. à S. (*Seine-et-Oise*)

Ma consolation

Je vous envoie par cette lettre un carnet de timbres pour que vous m'envoyiez le livre *Préparation* et 3 brochures *Guérison.* Tous vos chers livres sont ma consolation sur cette terre; quand *Consolation* et *La Tour de Garde* tardent à arriver, je m'ennuie, et il manque quelque chose en moi.

B. H. à B. (*Somme*)

Larmes de bonheur

Je vous prie de m'excuser pour le retard apporté à renouveler mon abonnement à *Consolation.* Je me suis rendue dimanche à l'étude, et à plusieurs reprises les larmes me sont montées aux yeux de bonheur devant cette atmosphère de fraternité et cette confiance en la Parole de Dieu. Elle devient lumineuse avec vous, cette mystérieuse Bible. Oh, vienne le jour où nous nous aimerons vraiment et où l'argent ne pourra plus corrompre, où nous ne serons plus enchaînés, loin de nos aspirations naturelles et profondes. Il faut que vous soyez bénis par Dieu pour que vos écrits dégagent autant de Consolation.

M. M. à N. (*Seine*)